

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DE VASSY ET VIESSOIX (VALDALLIÈRE) ET DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VASSY

Objets de l'enquête:

Par arrêtés du 26/03/2025, la Présidente de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique unique relative à la Modification de droit commun n°2 des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vassy et Vieussoix et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Vassy.

I. DATE et DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs du **mardi 02 septembre 2025 à 15h00 au jeudi 02 octobre 2025 à 12h00**.

II. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n° E25000037/14 en date du 12 mai 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CAEN a désigné M. Pascal BOULAND, en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-François GRATIEUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

III. LIEUX ET HORAIRES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête, les avis reçus, ainsi que les registres peuvent être consultés dans les lieux suivants aux horaires habituels d'ouverture au public :

Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aignaux, 14500 Vire Normandie) :

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30

Mairie de Vassy (Place du Colonel Candau, 14410 Valdallière) :

Lundi au mardi : 9h00 – 12h30
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 18h30
Jeudi au vendredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Mairie de Vieussoix (1 rue des Écoles, 14410 Valdallière) :

Lundi : 14h30 – 18h00
Jeudi : 10h00 – 12h00

Le dossier d'enquête est également consultable sur un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut transmettre ses observations en accédant au site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/m2pluvassyviessoix-dpmec1vassy/>

IV. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies des communes déléguées de Vassy et Vieussoix ainsi qu'au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau du **mardi 02 septembre 2025 à 15h00 au jeudi 02 octobre 2025 à 12h00**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouverts à cet effet ou les adresser par courriel au commissaire enquêteur à m2pluvassyviessoix-dpmec1vassy@democratie-active.fr

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
M. Le commissaire enquêteur / Modification n°2 des PLU de Vassy et Vieussoix et DPMEC 1 PLU Vassy
20, Rue d'Aignaux - 14500 VIRE NORMANDIE

Accès au Registre dématérialisé sécurisé : <https://www.democratie-active.fr/m2pluvassyviessoix-dpmec1vassy/>

V. DATES ET LIEUX DES PERMANENCES

M. le commissaire enquêteur recevra le public comme suit :

COMMUNE DÉLÉGUÉE	COMMISSAIRE ENQUETEUR	LIEUX et ADRESSES	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES
VIESSOIX	Pascal BOULAND	Mairie de Vieussoix 1 rue des Écoles, 14410 Valdallière	Mardi 02 septembre 2025 : de 15h00 à 18h00

VIESSOIX	Pascal BOULAND	Mairie de Vieussoix 1 rue des Écoles, 14410 Valdallière	Jeudi 18 septembre 2025 : de 9h00 à 12h00
----------	----------------	---	---

VASSY	Pascal BOULAND	Mairie de Vassy Place du Colonel Candau, 14410 Valdallière	Jeudi 18 septembre 2025 : de 14h00 à 17h00
-------	----------------	--	--

VASSY	Pascal BOULAND	Mairie de Vassy Place du Colonel Candau, 14410 Valdallière	Jeudi 2 octobre 2025 : de 9h00 à 12h00
-------	----------------	--	--

VI. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Calvados, ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et en mairies de Vassy et Vieussoix aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.vireaunoireau.fr/marches-publics-et-concertations/enquetes-publiques/> durant 1 an.

L'approbation de la Modification n°2 des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vassy et Vieussoix et de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vassy, devront ensuite être prononcées par délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau.
Les demandes d'informations complémentaires peuvent être soumises à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, en qualité de personne responsable du projet, à l'adresse du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.